

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALD - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)
Membres absents : M. BAZIN

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Acquisition de produits pétroliers au nom du groupement de commandes Ville, Centre Communal d'Action Sociale, Régies personnalisées de la Vapeur et du Grand Théâtre – Lot n° 1 : carburants – Accord-cadre - Autorisation de signature

Madame Durnet-Archeray, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 25 septembre 2006, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la mise en appel d'offres de l'acquisition de produits pétroliers répartis en deux lots distincts, dans les conditions suivantes.

Lot n°1 : carburants, sur la base d'un volume indicatif de :

super additivé : 9 000 litres par an
sans plomb 95 : 150 000 litres par an
gazole : 330 000 litres par an
fioul hiver : 170 000 litres par an.

Lot n°2 : lubrifiants :

volume minimum : 9 000 litres par an
volume maximum : 14 000 litres par an.

L'accord-cadre est une procédure prévue par le nouveau code des marchés publics qui a pour objectif de dynamiser la concurrence en réduisant les délais de consultation et le formalisme. C'est aussi un instrument de planification qui permet d'optimiser l'achat en regroupant les commandes. Il offre, par sa souplesse, une forte réactivité pour le pouvoir adjudicateur, qui peut conclure un marché dans un délai très court. Il permet de sélectionner un certain nombre de prestataires qui seront ensuite remis en concurrence lors de la survenance du besoin ou selon une périodicité particulière.

C'est une procédure en deux phases qui prévoit l'autorisation du maire de signer l'accord-cadre.

Au titre du lot n°1, compte tenu de la fluctuation importante en matière des prix, un accord pourrait être conclu entre le coordonnateur du groupement de commandes et plusieurs fournisseurs titulaires (cinq au maximum).

Pour ce qui est du lot n°2, il s'agit d'un marché à bons de commande qui concerne des fournitures.

Il est proposé de compléter la délibération du 25 septembre 2006 par l'autorisation de signature de l'accord-cadre relatif au lot n°1.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, pour l'acquisition de produits pétroliers au nom du groupement Ville, Centre Communal d'Action Sociale, Régies personnalisées de la Vapeur et du Grand Théâtre m'autoriser à signer l'accord-cadre relatif au lot n°1 (carburants) ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT